



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

AVIS AU PUBLIC

Occupation d'étudiants pendant les vacances scolaires

Il est porté à la connaissance des personnes intéressées que l'Administration communale d'Esch-sur-Sûre engagera des étudiants pendant les vacances scolaires 2024. Il est à noter que le nombre de postes disponibles est limité et que les demandes seront traitées en fonction de leur date d'entrée.

Les étudiants intéressés sont rendus attentifs aux conditions suivantes:

Les étudiants doivent être âgés entre 16 et 27 ans pendant le temps de leur service. Néanmoins, ceux engagés pour les services administratifs, doivent avoir atteint l'âge de 18 ans. Sont également considérés comme étudiants les personnes dont l'inscription scolaire a pris fin depuis moins de 4 mois. Les étudiants s'intéressant pour un emploi au sein de la Maison Relais, doivent présenter un brevet d'animateur A ou au moins une preuve de participation aux heures théoriques pour pouvoir terminer les heures pratiques durant le temps de leur emploi.

Les étudiants peuvent être occupés auprès des services suivants:

- Administration communale à Eschdorf
- Tourist-Info à Esch-sur-Sûre (bureau de renseignements pour touristes)
- Service Technique (travaux d'entretien et de nettoyage)
- Surveillance des parkings gratuits des plages à Insenborn et Lultzhausen
- Maison Relais «Kannerstuff» (condition d'être détenteur du brevet d'animateur A)

Pour des raisons d'organisation, il est important que les étudiants indiquent clairement dans leur demande les périodes de leur disponibilité ainsi qu'une préférence pour les services susmentionnés. Les étudiants doivent se tenir aux périodes des disponibilités annoncées dans leur demande, sinon ils risquent de ne pas être engagés.

La demande, accompagné d'un certificat de scolarité de l'année scolaire en cours est à envoyer ou à remettre au Secrétariat communal d'Esch-sur-Sûre **au plus tard pour le 12 avril 2024**. Les demandes introduites après ce délai ne seront plus prises en considération.

En introduisant leur demande, les candidats acceptent que leurs données personnelles soient traitées dans le cadre du processus de recrutement concernant le poste décrit ci-dessus.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

le Secrétaire communal f.f.
Carole Kirsch

le Bourgmestre,
Laurent Hilger

